

Adoption des subventions 2015 – UB 101

Conseil d'administration du 2 février 2015

Délibération 2015/02/CA-009

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les subventions 2015, d'un montant total de 68 560,25 €, suivantes :

Désignation	Montant
Toulouse Université Club	6 100,00 €
Olympiades académiques de mathématiques	500,00 €
Association sportive de l'UPS	55 000,00 €
AEST Corpo Sciences E=MC2	548,82 €
Association corp. Etudiants en médecine Bouge ta Fac	3 018,51 €
AGET UNEF et associations étudiantes	3 292,92 €
RESOSUP	100,00 €
TOTAL	68 560,25 €

Toulouse, le 2 février 2015
Le Président

Bertrand MONTHUBERT



Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0